

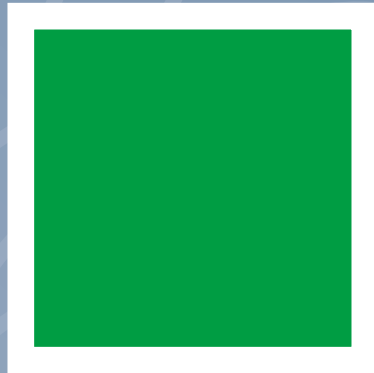
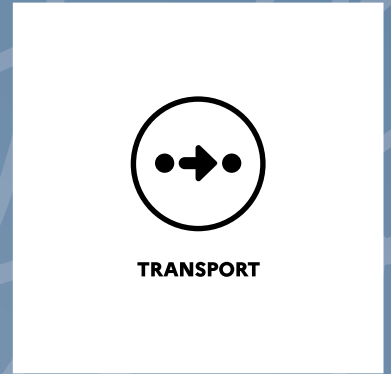


MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

D

A



T

A

L

A

B

# Bilan annuel des transports en 2019 : emploi et salaires

NOVEMBRE 2020



# Emploi et salaires

— Au 31 décembre 2019, le secteur des transports et de l'entreposage emploie plus de 1,4 million de salariés, soit 7,5 % des salariés du secteur privé hors intérim. L'effectif salarié des transports et de l'entreposage croît régulièrement et augmente de 1,2 % en 2019, tandis que l'emploi intérimaire du secteur se redresse nettement (+ 9,4%).

Le salaire moyen par tête augmente de 1,4 % en 2019, après + 1,7 % en 2018. Ce ralentissement est surtout dû au transport de marchandises, alors que dans le transport de voyageurs et les autres services de transport, les salaires augmentent à un rythme proche en 2019 et en 2018.

Les tensions sur le marché du travail du personnel roulant s'atténuent mais restent à un niveau élevé, très supérieur à sa moyenne de long terme.

Contributeurs :

Serge Lambrey  
François Rageau



## emploi et salaires dans les transports en 2019

### L'EMPLOI SALARIÉ CONTINUE D'AUGMENTER EN 2019, PORTÉ PAR LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES, LA LOGISTIQUE ET LES TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS

Fin 2019, le secteur des transports et de l'entreposage emploie plus de 1,4 million de salariés, soit 7,5 % des effectifs salariés du secteur privé hors intérim. La croissance de l'emploi salarié hors intérim du secteur ralentit légèrement par rapport à 2018 (+ 1,2 % après + 1,4 %). Entre 2014 et 2019, en moyenne annuelle, l'augmentation des effectifs du secteur est identique à celle des effectifs dans l'ensemble du secteur privé (+ 0,9 %, *figure C-1*).

C'est le transport routier de fret (TRF) qui contribue le plus à la hausse des effectifs en 2019 (+ 2,9 %, soit + 11 400 emplois), mais à un degré moindre que les années précédentes. Le rythme des créations d'emplois logistiques ralentit en 2019 : les effectifs s'accroissent de 3 100 emplois dans l'entreposage et la manutention (+ 2,5 % après + 5,3 %) et de 3 200 emplois dans l'organisation du transport de fret (+ 2,9 % après + 4,2 %).

L'emploi progresse solidement en 2019 dans les transports collectifs urbains (+ 3,3 %, + 3 500 emplois). Les transports routiers de voyageurs (TRV) continuent de créer des emplois (+ 1,5 %, + 1 600 emplois) dans un contexte de développement de l'offre des services librement organisés (SLO) de transports par autocars.

La baisse des effectifs se poursuit en 2019 dans les activités de poste et de courrier (- 3,1 %, - 7 100 emplois) et dans le transport ferroviaire (- 1,2 %, - 2 000 emplois).

L'emploi intérimaire mobilisé par le secteur des transports et de l'entreposage rebondit de 9,4 % en 2019 après un recul inédit de 8,1 % en 2018. Avec 105 600 intérimaires fin 2019, dont un tiers dans l'entreposage et la manutention, le secteur des transports reste un des principaux employeurs d'intérimaires. Le taux de recours à l'intérim – rapport du nombre d'intérimaires à l'emploi salarié total – augmente de 0,5 point en 2019 et s'établit à 6,9 % (contre 4,0 % pour l'ensemble des secteurs d'activité).

Figure C-1 Effectifs salariés au 31 décembre

Niveau en milliers, évolutions en %, données CVS (au dernier trimestre de l'année)

	Niveau	Évolutions annuelles			
	2019	2017	2018	2019	2019 / 2014
<b>Transport principalement de voyageurs</b>	<b>480,0</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,1</b>	<b>0,3</b>
Ferroviaire (y.c. fret, y.c. infrastructures SNCF)	158,1	-1,1	-2,2	-1,2	-1,4
Transport collectif urbain	107,1	1,0	0,7	3,3	1,5
Transport routier de voyageurs	105,4	0,2	2,2	1,5	1,4
Aérien	60,8	0,7	-0,2	0,9	-0,6
Maritime et fluvial	10,0	-1,9	4,2	7,2	1,9
Taxis et VTC	27,4	-1,3	2,7	3,5	4,0
Autres transport de voyageurs	11,2	16,8	-7,2	-1,0	-1,4
<b>Transport de marchandises (hors ferroviaire)</b>	<b>417,6</b>	<b>4,5</b>	<b>3,3</b>	<b>2,9</b>	<b>2,7</b>
Routier et services de déménagement	401,8	4,7	3,7	2,9	2,9
Par conduites	4,9	0,7	3,1	1,3	0,8
Aérien	3,2	0,6	-25,9	7,4	-4,5
Maritime et fluvial	7,6	-1,4	0,7	2,9	-2,3
<b>Autres services de transport</b>	<b>302,7</b>	<b>2,1</b>	<b>4,0</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>
Entreposage et manutention	124,6	4,8	5,3	2,5	3,5
Exploitation des infrastructures (hors infrastructures SNCF)	66,5	-0,2	1,5	0,4	0,7
Organisation du transport de fret	111,6	0,6	4,2	2,9	2,3
<i>dont messagerie et fret express</i>	39,2	-1,2	4,6	0,5	1,3
<b>Activités de poste et de courrier</b>	<b>225,6</b>	<b>-2,9</b>	<b>-2,1</b>	<b>-3,1</b>	<b>-2,5</b>
<b>Transports et entreposage (hors intérim)</b>	<b>1 425,9</b>	<b>1,2</b>	<b>1,4</b>	<b>1,2</b>	<b>0,9</b>
<i>Intérim utilisé dans transports et entreposage</i>	105,6	18,5	-8,1	9,4	10,3
<b>Ensemble secteur privé hors intérim (1)</b>	<b>18 952,8</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>	<b>0,9</b>
<i>Intérim utilisé dans l'ensemble du secteur privé</i>	788,7	18,1	-3,3	-0,3	7,0

(1) Ensemble secteur privé, y compris agriculture et secteurs principalement non marchands (codes AZ à RU en Naf Rév.2).  
Champ : France hors Mayotte.

Sources : SDES à partir d'Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee ; SNCF

## emploi et salaires dans les transports en 2019

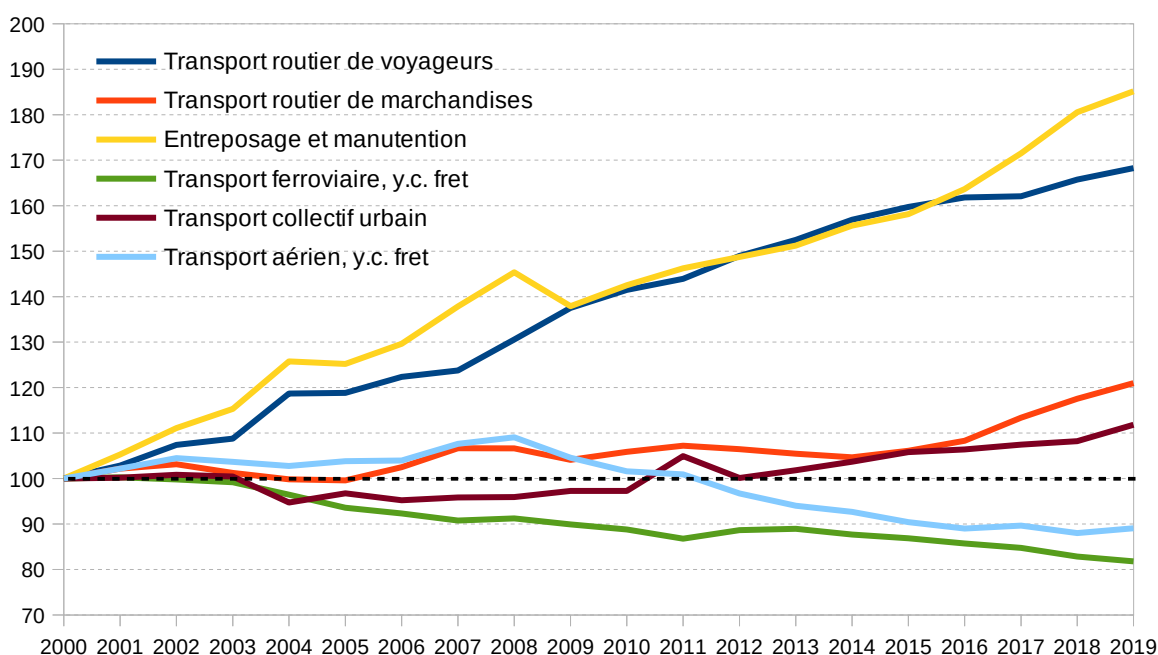
### L'EMPLOI EST LE PLUS DYNAMIQUE DANS L'ENTREPOSAGE ET LA MANUTENTION

Depuis 2000 – excepté durant la crise de 2008 – les créations d'emploi sont particulièrement dynamiques dans l'entreposage et la manutention (*figure C-2*). L'emploi salarié du transport routier de voyageurs, en hausse continue depuis 2000, augmente de nouveau en 2019 après la hausse de 2018 et après le palier en 2017. Le transport routier de marchandises crée des emplois depuis 2015 malgré des difficultés de recrutement persistantes (*voir infra § marché du travail*).

Les effectifs salariés sont quasi stables depuis 2016 dans le transport aérien, tandis qu'ils s'amenuisent de façon continue depuis 2000 dans le transport ferroviaire.

Figure C-2 Évolution de l'effectif salarié par secteur d'activité depuis 2000

En indice base 100 en 2000



Champ : France hors Mayotte, hors intérim.

Sources : SDES à partir d'Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee ; SNCF

### LA POPULATION DES SALARIÉS CONTINUE DE VIEILLIR

Fin 2016, les salariés des transports et de l'entreposage sont en moyenne âgés de 43,4 ans, soit 2 ans et demi de plus que la moyenne de l'ensemble des salariés du secteur privé. En dix ans, l'âge moyen du personnel de conduite (TRV et TRF) a augmenté de 3,4 ans. Plus de 30 % des salariés ont 50 ans ou plus, soit une proportion de 6 points plus élevée que dans l'ensemble du secteur privé.

Près de trois quarts des emplois sont occupés par des hommes, du fait de la prédominance des postes ouvriers, en particulier de conducteurs. C'est dans le secteur des activités de poste et de courrier que les femmes sont les plus représentées (51 % des emplois).

Les emplois à temps partiel sont relativement peu nombreux (11,6 % contre 23,3 % pour l'ensemble du secteur privé), sauf chez les conducteurs du TRV (45 %). Le taux d'emploi à temps partiel augmente avec l'âge et les femmes y sont sur-représentées.

### NOUVELLE HAUSSE DE LA MASSE SALARIALE EN 2019

La masse salariale dans les transports et l'entreposage augmente de nouveau (+ 2,6 % en 2019 après + 2,9 % en 2018). Cette hausse s'accélère dans le transport de voyageurs (+ 2,3 % après + 1,4 % en 2018) alors qu'elle ralentit nettement dans le transport de marchandises hors ferroviaire (+ 3,5 % après + 5,7 % en 2018).

### DAVANTAGE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES EN 2019

Le secteur des transports et de l'entreposage se caractérise par un recours important aux heures supplémentaires qui représentent un complément de rémunération non négligeable. En 2019, le nombre moyen d'heures supplémentaires déclarées par salarié à temps complet dans les entreprises de 10 salariés et

## emploi et salaires dans les transports en 2019

plus du secteur s'établit à 83,7 heures par an, soit nettement plus que pour les salariés du secteur privé hors agriculture (42,8 heures). Ce nombre d'heures a progressé de 8,2 heures par rapport à 2014, de 11,9 heures par rapport à 2009.

### UN COÛT DU TRAVAIL AFFECTÉ PAR DE NOMBREUSES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES EN 2019

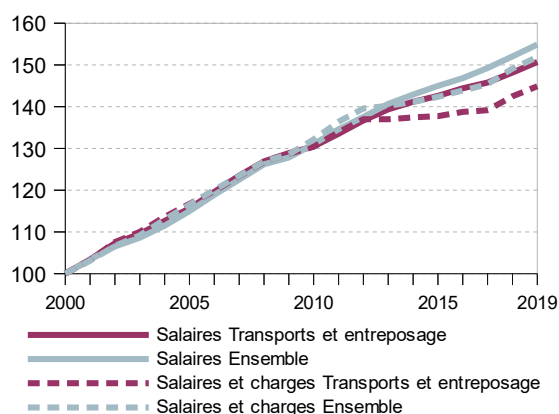
L'indice du coût du travail, incluant salaires, cotisations sociales et taxes nettes de subventions, augmente de 1,7 % en 2019, après + 2,4 % en 2018 dans les transports et l'entreposage. Cette hausse est un peu plus faible que dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles (+ 1,9 %). L'indice du coût du travail portant sur les seuls salaires augmente au même rythme (+ 1,7 %) que l'indice y compris cotisations sociales et taxes nettes de subventions.

Plusieurs évolutions réglementaires ont affecté le coût du travail en 2019. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, la réduction générale de cotisations sociales employeurs pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic est étendue à la cotisation d'assurance-chômage. Les exonérations au titre de ce dispositif entraînent un recul de 0,5 point en moyenne de l'indice du coût du travail - salaires et charges tous secteurs. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le CICE a été transformé en une réduction pérenne de cotisations sociales d'un montant équivalent. Cette transformation est quasiment neutre sur l'indice du coût du travail.

De plus, dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales adoptées par le Parlement en fin d'année 2018, les entreprises ont eu la possibilité de verser au premier trimestre 2019 une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) aux salariés dont la rémunération en 2018 n'excédait pas trois Smic annuels. Cette prime, exonérée jusqu'à 1 000 € d'impôt sur le revenu et de toutes cotisations et contributions sociales, contribue à rehausser de 1,9 point l'indice du coût du travail - salaires seuls et de 1,3 point l'indice de coût du travail - salaires et charges pour l'ensemble des secteurs, au premier trimestre 2019 seulement. Enfin, à la suite de la fusion des régimes Agirc et Arrco, les taux de cotisations de retraite complémentaire dans le privé ont été modifiés au 1<sup>er</sup> janvier 2019, rehaussant de 0,3 point en moyenne l'indice du coût du travail - salaires et charges.

Figure C-3 Évolution de l'indice du coût du travail

En indice base 100 en 2000

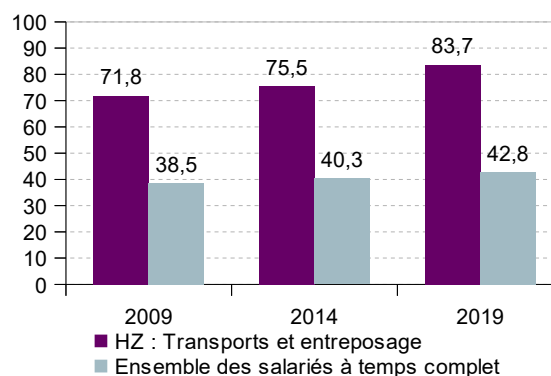


Champ : secteurs marchands non agricoles hors services aux ménages, France hors Mayotte.

Sources : Acooss ; Dares ; Insee

Figure C-4 Évolution du nombre annuel d'heures supplémentaires rémunérées

En nombre d'heures



Champ : salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé dont le temps de travail est décompté en heures, ayant fait des heures supplémentaires rémunérées dans l'année, hors stagiaires et contrats en alternance ; France métropolitaine.

Sources : Insee-Dares, Ecmoss ; calculs Dares

### LA PART DES SALARIÉS DES TRANSPORTS ET DE L'ENTREPOSAGE AU SMIC BAISSE LÉGÈREMENT EN 2019

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'application des règles annuelles de revalorisation du Smic a porté son montant horaire brut à 10,03 euros, soit une hausse de 1,5 % par rapport à son niveau du 1<sup>er</sup> janvier 2018. En France hors Mayotte, 6,5 % des salariés du secteur des transports et de l'entreposage et 13,0 % de ceux soumis à la convention collective des transports routiers ont bénéficié de cette revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2019, contre respectivement 6,7 % et 12,0 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'accord sur la revalorisation des salaires conventionnels des conducteurs routiers poids lourds a été étendu le 19 avril 2019 (le salaire minimum réellement perçu étant toujours le plus favorable entre le SMIC et le salaire minimum conventionnel).

## emploi et salaires dans les transports en 2019

Figure C-5 Proportion de salariés au SMIC et montant du SMIC horaire brut

SMIC en euros, proportion en %

Ensemble des salariés	1 <sup>er</sup> jan. 2016 **	1 <sup>er</sup> jan. 2017 **	1 <sup>er</sup> jan. 2018 **	1 <sup>er</sup> jan. 2018	1 <sup>er</sup> jan. 2019
Ensemble des secteurs	10,5	10,6	10,8	11,5	13,4
Transports et entreposage	5,7	6,5	6,1	6,7	6,5
Transports routiers *	12,0	13,0	n.d.	12,0	13,0
SMIC horaire brut	9,67	9,76	9,88	9,88	10,03

\* désigne la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport.

Champs : depuis 2018, ensemble des salariés du secteur privé, hors secteur agricole, particuliers employeurs et activités extraterritoriales en France (hors Mayotte). Jusqu'en 2018 \*\* : ensemble des salariés sauf apprentis, secteur agricole, État et collectivités locales, associations de type loi 1901 de l'action sociale, intérim, particuliers employeurs, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

Source : Dares – enquête Acemo

### AUGMENTATION DU SALAIRE MOYEN MENSUEL PAR TÊTE

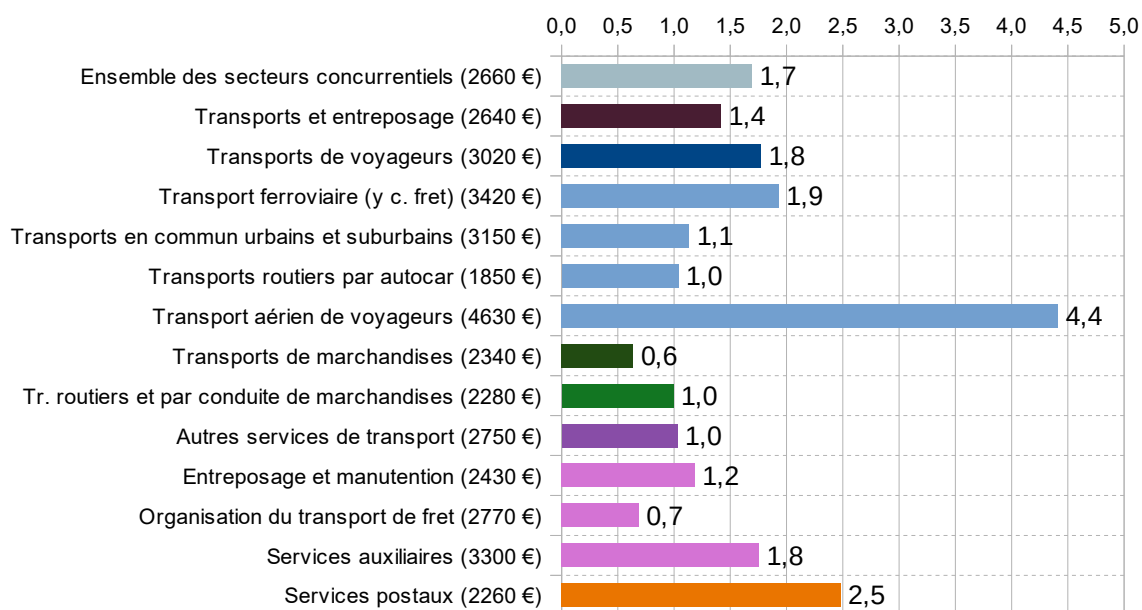
En 2019, le salaire moyen mensuel par tête (SMPT) s'établit à 2 640 euros par mois dans les transports et l'entreposage, contre 2 660 euros dans l'ensemble des secteurs concurrentiels. Il augmente de 1,4 % en moyenne annuelle en 2019, après + 1,7 % en 2018. Cette croissance plus lente du salaire moyen par tête est due à une plus faible progression du SMPT en 2019 par rapport à 2018 dans les transports de marchandises et les autres services de transport.

### CROISSANCE RÉGULIÈRE DU SMPT DANS LE TRANSPORT DE VOYAGEURS

Le salaire moyen par tête augmente de 1,8 % dans le transport de voyageurs en 2019 (+ 2,0 % en 2018). Il progresse de 1,9 % dans le transport ferroviaire (+ 2,1 % en 2018) et de 1,1 % dans le transport urbain et suburbain (+ 1,1 % en 2018). Le SMPT s'accroît de 1,0 % dans le secteur du transport routier de voyageurs par autocar, soit un peu moins que l'année précédente (+ 1,1 %). Comme en 2018, la plus forte hausse est observée dans le transport aérien (+ 4,4 %). Dans le secteur des taxis y compris les véhicules de transport avec chauffeurs (VTC), la croissance du SMPT se poursuit (+ 1,7 %), toutefois sans rattraper les quatre années consécutives de recul, de 2014 à 2017. Cependant, seule une minorité des emplois de ce secteur sont occupés par des salariés, et ces emplois salariés englobent d'autres métiers que celui de chauffeur (par exemple agent de planning pour la réservation de taxis).

Figure C-6 Évolution du salaire moyen par tête (SMPT) en 2019

Évolutions annuelles en % (salaire moyen par tête en euros) – secteurs employant 50 000 salariés et plus



Champ : établissements employeurs cotisant à l'Urssaf (soit hors fonction publique et cotisants à la MSA) ; France hors Mayotte.

Source : Acooss, Insee ; calculs SDES

## emploi et salaires dans les transports en 2019

### CROISSANCE RALENTIE DU SMPT DANS LE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET LES AUTRES SERVICES DE TRANSPORT, NOUVELLE AUGMENTATION DANS LES ACTIVITÉS POSTALES

Après trois ans d'augmentation un peu plus soutenue, le salaire moyen par tête retrouve un rythme de croissance modéré dans le transport de marchandises en 2019 (+ 0,6 %), proche de ceux de 2014 et 2015. Dans le transport routier de marchandises, qui représente plus de 95 % des effectifs salariés du transport de marchandises, le salaire moyen par tête augmente de 1,0 %. En revanche, dans les autres secteurs du transport de marchandises, il diminue, excepté dans le transport fluvial, mais cela ne concerne que peu de salariés. Le salaire moyen par tête augmente en 2019 de 1,0 % dans les autres services de transport (entreposage et manutention, organisation du transport de fret, services auxiliaires), au même rythme qu'en 2018. La plus forte augmentation du SMPT s'observe dans les services auxiliaires des transports (gestion des infrastructures terrestres, par eau et aériennes) avec + 1,8 %, la plus faible dans l'organisation du transport de fret (messagerie, affrètement), avec + 0,7 %. La croissance est identique en 2018 et en 2019 dans l'entreposage et la manutention, avec + 1,2 %.

Le salaire moyen par tête augmente de nouveau de 2,5 % dans les activités postales, après + 2,6 % en 2018. En effet, dans ce secteur, les recrutements sont rares et l'ancienneté moyenne des salariés augmente.

### LÉGÈRE AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT

Le pouvoir d'achat des salariés des transports et de l'entreposage augmente légèrement en 2019 (+ 0,3 %), après être resté quasiment stable en 2017 et 2018. La hausse des prix a davantage ralenti (+ 1,1 % après + 1,8 % en 2018) que celle du salaire moyen par tête (+ 1,4 % après + 1,7 % en 2018), permettant de dégager du pouvoir d'achat. Sur la période 2014 – 2019, la croissance du pouvoir d'achat s'établit à + 0,5 % par an dans les transports et l'entreposage, soit un rythme plus faible que dans l'ensemble des secteurs concurrentiels (+ 0,8 %).

### LES TENSIONS S'ATTÉNUENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DES CONDUCTEURS DE POIDS LOURDS

Fin 2019, le nombre de demandeurs d'emploi recherchant un métier des transports et de la logistique (T&L), inscrits à Pôle emploi et tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B et C) recule de 3,0 % (après - 0,4 % en 2018, *figure C-7*). Parallèlement, le nombre d'offres collectées par Pôle Emploi recule de nouveau nettement (- 8,1 % après - 9,8 % en 2018).

En 2019, les métiers de la manutention et logistique, peu qualifiés, rassemblent plus de la moitié (57 %) des demandeurs d'emploi du secteur et 62 % des femmes demandeuses d'emploi du T&L recherchent un métier dans ce domaine (*figure C-8*).

Les tensions (ratio offres collectées/nouvelles inscriptions) s'atténuent en 2019 pour le métier de conducteur de poids lourds (*figure C-9*), même si elles restent à un niveau élevé, très supérieur à sa moyenne de long terme.

Figure C-7 Offres et demandes d'emploi dans les métiers du transport et de la logistique

Niveaux en milliers, évolutions en %, données brutes

Offres d'emploi collectées						Demandeurs d'emploi en fin d'année *				
Niveau	Évolutions annuelles					Niveau	Évolutions annuelles			
2019	2017	2018	2019	2019 / 2014		2019	2017	2018	2019	2019 / 2014
299,2	39,5	-9,8	-8,1	8,1	<b>Ensemble des métiers du transport et de la logistique</b>	529,7	1,3	-0,4	-3,0	0,4
152,4	32,4	1,2	-9,1	8,4	Manutention et logistique	303,8	2,3	-0,4	-3,0	0,4
25,8	116,0	-60,3	14,8	10,9	Transport de voyageurs sur route	40,8	7,9	4,2	-4,1	6,5
98,2	32,6	-4,0	-10,5	8,7	Transport routier de marchandises**	145,6	-3,3	-2,2	-2,4	-2,1
5,2	0,5	9,1	29,9	16,5	Transports aérien, maritime et fluvial	20,0	6,5	5,2	1,7	4,3
17,6	17,2	5,6	-18,8	-0,4	Autres métiers du T & L	19,4	4,2	-2,3	-7,8	0,3
<b>3 285,4</b>	<b>17,0</b>	<b>-0,7</b>	<b>-2,5</b>	<b>5,1</b>	<b>Ensemble des métiers</b>	<b>5 486,9</b>	<b>2,5</b>	<b>-0,4</b>	<b>-3,1</b>	<b>0,7</b>

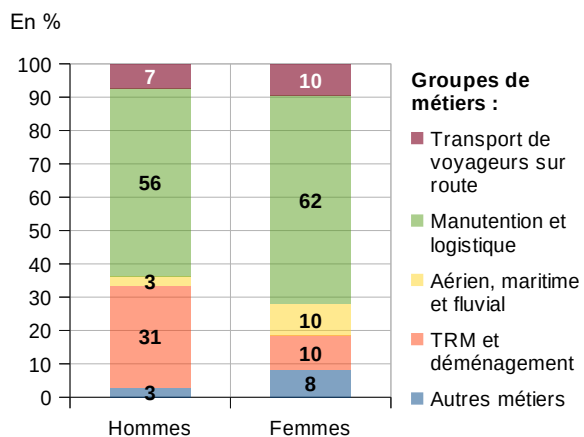
\* Actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B et C)

\*\* y compris services de déménagement

Champ : France métropolitaine.

Sources : SDES à partir de Dares, Pôle emploi, statistiques du marché du travail

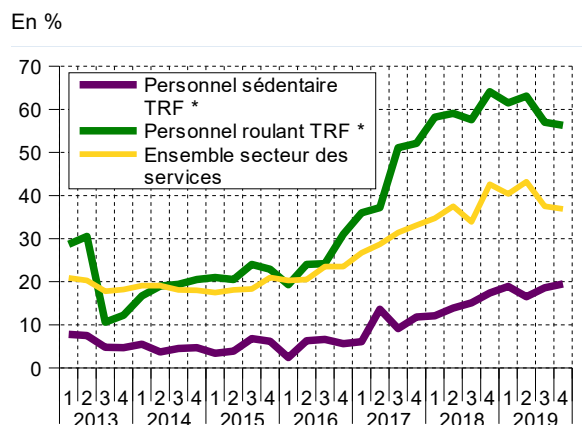
Figure C-8 Répartition des demandeurs d'emploi selon le métier recherché (cat. A, B et C)



Champ : France métropolitaine, métiers du transport et de la logistique.

Sources : SDES à partir de Dares, Pôle emploi, statistiques du marché du travail

Figure C-9 Part des chefs d'entreprises déclarant des difficultés de recrutement



\* TRF : y c. courrier, hors Poste

Champ : France métropolitaine, ensemble du secteur des services.

Source : Insee, enquête de conjoncture dans les services



### BIBLIOGRAPHIE

#### Données d'ensemble :

[Emploi et marché du travail dans les transports et l'entreposage](#)

[Insee estimations d'emploi salarié](#)

[Acooss masse salariale et emploi](#)

[Dares, statistiques du marché du travail, emploi intérimaire](#)

#### Le transport routier de marchandises :

[Bilan social annuel du transport routier de marchandises – édition 2020](#), CGDD/SDES, Datalab, juin 2020

#### Le transport routier de voyageurs :

[Bilan social annuel du transport routier de voyageurs](#), CGDD/SDES, Datalab, février 2020

### DÉFINITIONS

La **masse salariale** est le cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement (hors cotisations patronales). Elle comprend, outre le salaire brut, les compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de primes, de rémunération des heures supplémentaires de gratifications et d'avantages en nature ; elle ne comprend pas les indemnités de chômage partiel.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** rapporte cette masse salariale à l'effectif moyen annuel.

L'**indice du coût du travail** décrit le coût horaire du travail (salaires et charges). Il est calculé en rapportant au volume horaire de travail, la somme de la masse salariale, des charges sociales et des autres coûts après prise en compte des exonérations de charges.

Le **nombre moyen d'heures supplémentaires par tête** est calculé comme le rapport entre le nombre total d'heures supplémentaires trimestrielles déclarées à l'enquête Acemo par chaque entreprise et ses effectifs salariés à temps complet à la fin du trimestre.

L'**emploi salarié au 31 décembre** est une estimation du SDES qui repose sur les statistiques de l'emploi salarié au 31 décembre provenant de l'Insee ; les estimations trimestrielles d'emploi Acooss-Urssaf, Dares, Insee ; les statistiques transmises par la SNCF.

Le **marché du travail « transport et logistique »** est défini à partir des métiers concernés par les offres et les demandes d'emploi gérées par Pôle emploi. Ces métiers sont transversaux aux secteurs d'activité. Par exemple, le métier de conducteur de poids lourds sur longue distance peut être exercé dans une entreprise du commerce ou de l'industrie.

Le transport ferroviaire fait l'objet d'un traitement particulier : les trois Epics (SNCF mobilités, SNCF réseau et SNCF Epic de tête) constituant le groupe public ferroviaire (GPF) sont inclus ici dans le secteur du transport ferroviaire (4910Z).

### **Conditions générales d'utilisation**

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille — 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992 — art. L.122-4 et L.122-5 et Code pénal art. 425).

**Dépôt légal** : novembre 2020  
**ISSN** : 2557-8138 (en ligne)

**Directeur de la publication** : Béatrice Sédillot  
**Coordinatrice éditoriale** : Laurianne Courtier



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Commissariat général  
au développement durable**



**Service des données et études statistiques**

Sous-direction des statistiques des transports

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex

Courriel : [diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr)

[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

